

Objet :

Enquête publique concernant une entreprise de tr, broyage et concassage de pierres située route de Collorgues à la sortie du village de Saint-Dézéry.

Courrier envoyé à la préfecture du Gard et à la Mairie de Saint-Dézéry.

Madame, Monsieur,

Nous avons pris connaissance d'un avis d'enquête publique concernant l'entreprise de tri, broyage et concassage de pierres qui s'est installée à la sortie de Saint-Dézéry, sur la route de Collorgues. Nous y voyons avec surprise que cette entreprise a déposé une demande officielle d'enregistrement.

Nous habitons la commune de Saint-Dézéry et nous nous sommes posés des questions en voyant cette entreprise s'installer et massacrer le paysage rapidement. Notre réflexion a été directement ceci : « comment est-ce possible qu'une entreprise comme celle-là a-t-elle reçu une autorisation de s'installer là? » En effet, outre le fait d'un saccage du paysage, de destruction de la faune et la flore, d'un changement de la topographie, d'un brûlage intense de bois dangereux et d'un charroi de camions incessant, il s'agit bien d'une activité dite industrielle. De nombreux terrains sont prévus à cet effet dans des zones dites industrielle. Et bien non, c'est dans un petit village rural que cette entreprise s'est installée. Quel déni de l'intérêt de nos villages, quel manque de considération pour le monde rural et de sa qualité de vie intrinsèque. Comment une autorisation comme celle-là a-t-elle pu être donnée?

Et bien la cerise sur le gâteau, c'est qu'au vu de l'enquête publique demandée, il n'y a pas d'autorisation officielle. Mais le mal est déjà fait. Le paysage est saccagé par une entreprise qui travaille donc sans autorisation officielle, sans accord de la population normalement représentée par un maire, sans enquête publique officielle. Cela ressemble très fort à du copinage ou une vision mafieuse de faire les choses. Pourvu qu'il ne s'agisse pas de cela encore.

En résumé, une telle entreprise n'a pas sa place dans le paysage rural et ce genre de terrain devrait être destiné à une entreprise plus respectueuse de l'environnement et de sa population. L'endroit devrait être replanté, remis en état ou restitué à une activité dite rurale.

Cordialement.

Valerie Pellet
Olivier Pierret

Saint-Dézéry
01/01/2024